

Informations Post AGO

Arab Banking Corporation – Tunisie

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy – 1053 les Berges du Lac - Tunis

Les résolutions adoptées par assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2025.

Première Résolution

Approbation des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire N°2/2025

Les actionnaires ratifient les modes et délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire N°2/2025, la déclarent régulièrement constituée, déclarent que ceci ne porte en rien atteinte à leurs intérêts et couvrent en conséquence, irrévocablement et sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et modes de convocation.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

Deuxième Résolution

Lecture et approbation de l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire N°2/2025

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'ordre du jour dans son intégralité, sans aucune réserve ni objection et déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

Troisième Résolution

Nomination d'un Administrateur au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Mohamed Abdel Salam Al Shukri en tant que Membre au sein du Conseil d'Administration ; et ce, en remplacement de Monsieur Naji Belgacem Issa qui a démissionné de ses fonctions en tant que membre Conseil d'Administration. Le mandat de Monsieur Mohamed Abdel Salam Al Shukri prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2027.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

Quatrième Résolution

Modification du montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'augmenter le montant annuel des jetons de présence alloués aux Membres du Conseil d'Administration de 227.500USD à 245.000USD. Ce montant ainsi modifié sera applicable à compter du 1^{er} août 2025. Le Conseil d'Administration fixera les modalités de distribution de ladite somme entre les Administrateurs. La Banque se chargera de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du Conseil lors des réunions du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**

Cinquième Résolution
Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale, d'enregistrement ou de régularisation prescrite par la loi.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à l'unanimité.**